de plus amples pouvoirs corporatifs, et a constaté que les avis pour cette pétition n'ont été publiés que dans les provinces d'Ontario et de Québec.

Votre comité recommande, néanmoins, que les règles 49 et 50 soient suspendues dans ce cas, vu que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne

n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité; De la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, demandant une loi qui l'autorise à augmenter le secours au décès, à régler le placement de ses fonds en pays étranger, et qui la place sous l'inspection du gouvernement; et a constaté que les avis ont été publiés dans les différentes provinces, mais sans mention de l'augmentation de pouvoirs que la pétitionnaire désire obtenir pour l'acquisition d'immeubles.

Comme un nouvel avis se publie quant à ce point, et la Chambre des Communes ayant apporté au projet de loi les amendements nécessaires, votre comité recommande de suspendre les 49e et 50e règles, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD.

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McMillan,

Ordonné, que les quarante-neuvième et cinquantième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'il s'agit de la pétition du Jockey Club Canadien (à responsabilité limitée), tel que recommandé dans le cinquième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton,

il a été

Ordonné, que les quarante-neuvième et cinquantième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'il s'agit de la pétition de la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, tel que recommandé dans le cinquième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

L'honorable M. Kirchhoffer, a présenté au Sénat un bill (E) intitulé: "Acte constituant en corporation la Campagnie canadienne de commerce et de développement de Yukon et de la Colombie-Britannique (à responsabilité limitée)."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

L'honorable M. MacInnes (Burlington), a présenté au Sénat un bill (F) intitulé: "Acte concernant l'exposition historique canadienne."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi, le cinq mars prochain.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité, ayant été lu,

L'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Prowse, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. de Boucherville, a proposé en amendement:

Que le second rapport du comité permanent de la Comptabilité et de l'Economie Interne du Sénat ne soit pas adopté, mais que M. John Dunne, concierge temporaire, soit nommé concierge du Sénat en remplacement de feu Peter Dunne, au salaire de mille piastres par année, à partir de sa nomination provisoire par Son Honneur le Président, avec la résidence au Sénat et les autres privilèges que possédait le feu concierge.

La question de concours ayant été posée sur l'amendement à la motion principale, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

suit:-